

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de BEZIERS

Modification du Plan Local d'Urbanisme – Modification du règlement, des emplacements réservés et adaptations du zonage :

ZAC Mazeran, ZAC Béziers Ouest, PAE du Capiscol, ligne nouvelle Montpellier Perpignan (TGV), abords de la Maison natale de Jean Moulin, secteurs AU4 et AU4a (Terrasses de Saint-Nazaire)

Du lundi 19 août 2019 à 8h au vendredi 20 septembre 2019 à 12h

Par arrêté n°1716 du 25 juillet 2019, le Maire de la Ville de Béziers a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

La personne responsable de la procédure est la Commune de Béziers, représentée par son maire M. Robert MENARD, dont le siège administratif est situé Hôtel de Ville, Place Gabriel Péri à Béziers.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs .

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable au DEPARTEMENT URBANISME – CASERNE ST JACQUES – RAMPE DU 96ème REGIMENT D'INFANTERIE du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, et sur le site <http://www.ville-beziers.fr>

Toute personne peut prendre connaissance du dossier d'enquête et des avis formulés, émettre des observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête : soit sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur mis à disposition, soit les adresser par courrier postal à l'attention de Madame Fabienne LALLEMENT commissaire enquêteur, Caserne Saint Jacques, Département de l'Urbanisme, Rampe du 96ème Régiment d'Infanterie 34543 Béziers cedex ou par courrier électronique à urbanisme@ville-beziers.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend : le rapport de présentation dit Exposé des motifs

qui présente les modifications proposées du Plan Local d'Urbanisme, les avis émis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme, la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause, et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente, la Mairie de Béziers, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Madame Fabienne LALLEMENT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Montpellier, par décision du 8 juillet 2019. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Caserne Saint-Jacques, Rampe du 96ème Régiment d'Infanterie, dans une salle de réunion située au rez-de chaussée, les :

lundi 19 août 2019 de 9h à 12h
mercredi 11 septembre 2019 de 14h à 17h
vendredi 20 septembre 2019 de 9h à 12h

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

A l'expiration de l'enquête publique, le commissaire enquêteur clôt le registre d'enquête qui lui est remis sans délai, conformément à l'article R123-18 du Code de l'Environnement.

Le commissaire enquêteur établira un rapport et des conclusions motivées pour le projet du Plan Local d'Urbanisme, qu'il transmettra dans un délai d'un mois après la date de clôture de l'enquête publique à l'autorité organisatrice. Pendant un an à compter de leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, Caserne Saint-Jacques, Département de l'Urbanisme, Rampe du 96ème Régiment d'Infanterie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera par délibération la modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.